

LES STAGES

Ce livret à destination des étudiants de Master de Droit, constitue un complément au guide des stages de l'Université (téléchargeable à partir de l'ENT).

Dans le cadre de votre formation de **master**, la réalisation d'un **stage est obligatoire**. Le stage constitue une première expérience professionnelle qui fait partie intégrante de la formation et est donc évaluée. Selon le master et l'année d'étude, vous devez réaliser un stage court (moins de 2 mois prévus dans la maquette) ou un stage long (minimum 2 mois, maximum légal 6 mois prévus dans la maquette). Les durées de stages s'entendent en équivalent temps plein.

Quelle que soit sa durée, le stage ne peut se dérouler sans qu'au préalable une **convention de stage** ait été signée par l'organisme d'accueil, le doyen de la faculté de droit et le stagiaire. Dans cette convention, seront désignés un tuteur professionnel au sein de l'organisme d'accueil et un référent universitaire. La convention doit être éditée via l'application stage disponible sur l'ENT.

A l'issue du stage, vous devrez réaliser une appréciation de la qualité du stage effectué laquelle est destinée aux services administratifs de la faculté de Droit. Cette appréciation n'entre pas en compte dans votre évaluation.

LES STAGES COURTS (maximum 2 mois)

Les stages courts constituent une première approche d'un milieu professionnel afin d'affiner son projet professionnel. Le stage peut être réalisé en une seule période ou de façon fractionnée (sur l'année ou sur un semestre...). Il peut être réalisé dans une seule structure d'accueil ou dans plusieurs.

Le stage peut débuter dès que l'étudiant est inscrit dans l'année d'étude. Le stage ne peut ni se dérouler au delà du 31 août de l'année universitaire, ni continuer après les délibérations de la formation.

Des stages courts sont prévus pour les formations suivantes : Master 1 Droit privé (parcours Droit des contrats), Master 1 Droit des affaires (parcours Droit et Entreprise et parcours Droit des affaires appliqué au monde de la santé), Master 1 et Master 2 Justice, Procès, Procédure (parcours Professions de la justice).

Objectifs des stages courts

Les objectifs sont :

- Mettre en œuvre des stratégies de recherche d'emploi,
- Connaître le milieu professionnel choisi,
- Confirmer ou infirmer le projet professionnel,
- Mettre en adéquation les compétences acquises durant la formation avec les compétences professionnelles requises,
- Initier la construction d'un réseau professionnel.

Evaluation des stages courts

Le stage est évalué à partir de deux éléments :

- une grille d'évaluation (stage court) complétée par le maître de stage de la structure d'accueil. La grille sera transformée en note par le tuteur universitaire.

- un rapport de stage réalisé par le stagiaire. Le rapport doit être présenté sous forme imprimée et sous format numérique et ne pas excéder 5 pages (pour un format type Times, interligne 1,5). Il doit présenter brièvement la structure d'accueil, les motifs du choix de ce stage, les activités réalisées pendant le stage et les savoirs et compétences sollicités au cours de l'expérience professionnelle ainsi que les conclusions qu'en tire le stagiaire quant à son orientation professionnelle. Le rapport fait l'objet d'une notation par le tuteur universitaire.

Année universitaire 20 /20
EVALUATION D'UN STAGE COURT
A remplir par le Maître de stage (hormis le premier cadre)

Cadre à remplir par le stagiaire

NOM du stagiaire

Prénom

Master (Année, Mention et parcours)

REFERENT UNIVERSITAIRE

STRUCTURE D'ACCUEIL

NOM, RAISON SOCIALE OU INSTITUTION

Maître de stage :

Dates du stage :

ACTIVITES DU STAGIAIRE

EVALUATION DU STAGIAIRE

COMPÉTENCES DE SAVOIR ÊTRE	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Ponctualité				
Gestion et organisation				
Autonomie				
Capacité d'adaptation				
Qualités relationnelles				
Conscience professionnelle				

COMPÉTENCES DE SAVOIR FAIRE	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Compétences juridiques				
Qualité du travail rendu				
Compréhension des exigences de l'activité professionnelle				
Esprit de synthèse				
Qualité d'analyse				

APPRECIATION GENERALE DU MAITRE DE STAGE ET CONSEILS

Date

Signature du maître de stage

LES STAGES LONGS

Les stages longs (de 2 à 6 mois prévus dans la maquette) constituent une première expérience professionnelle facilitant l'insertion professionnelle ultérieure. Le stage doit impérativement correspondre à une véritable mission fixée par l'organisme d'accueil en concertation avec le référent universitaire avant la signature de la convention de stage. Il se déroule pendant la période fixée par le calendrier universitaire de la formation sauf cas exceptionnel après acceptation par le responsable de la formation. Le stage ne peut ni se dérouler au delà du 31 août de l'année universitaire, ni continuer après les délibérations de la formation.

Des stages longs sont prévus pour les formations suivantes : Master 1 Droit public (tous les parcours), Master 2 Droit public (parcours Droit et Administration), Master 2 Droit des affaires (parcours Droit et Entreprise et parcours Droit des affaires appliqué au monde de la santé).

Objectifs des stages longs

Les objectifs sont :

- Mettre en œuvre des stratégies de recherche d'emploi,
- Acquérir une première expérience,
- Mettre en pratique les apports théoriques de la formation,
- Mettre en œuvre les compétences acquises durant la formation en les développant dans le contexte professionnel,
- Initier la construction d'un réseau professionnel.

Evaluation des stages longs

En master, les stages longs sont évalués à partir de 3 éléments :

- une grille d'évaluation (stage long) complétée par le maître de stage de la structure d'accueil. La grille sera transformée en note par le référent universitaire.
- un mémoire de stage réalisé par le stagiaire. Le mémoire de stage présente la mission confiée, les moyens mis en œuvre pour la mener à bien, les difficultés juridiques à résoudre, l'analyse des solutions envisageables et la solution proposée par le stagiaire.
- une soutenance devant le tuteur universitaire. Le tuteur professionnel sera convié à participer à la soutenance. A défaut de participation, celui-ci transmettra une appréciation sur le rapport qui sera prise en compte pour la notation de la soutenance.

Le mémoire de stage devra être remis au maître de stage et au référent universitaire au plus tard une semaine avant la date de soutenance ou à la date indiquée par le responsable de la formation.

Année Universitaire 20 /20
EVALUATION DU STAGE (Stage de 2 mois et plus)
A remplir par le Maître de stage (hormis le premier cadre)

Cadre à remplir par le stagiaire
NOM du stagiaire
Prénom
Master (Année, Mention et parcours)

REFERENT UNIVERSITAIRE

STRUCTURE D'ACCUEIL
NOM, RAISON SOCIALE OU INSTITUTION

Maître de stage :
Dates du stage :

ACTIVITES DU STAGIAIRE

EVALUATION DU STAGIAIRE

SAVOIR ÊTRE (ou comportement dans la structure d'accueil)

	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Ponctualité				
Gestion et organisation				
Autonomie				
Capacité d'adaptation				
Qualités relationnelles				
Conscience professionnelle				
Travail d'équipe				

SAVOIR FAIRE (Réalisation de la mission)

	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Recherche et gestion de l'information				
A su mener à bien sa mission				
A respecté les délais pour la réalisation de la mission				
A apporté des compétences nouvelles ou actualisées				
Capacité d'analyse				
Capacité de synthèse				
Capacité de restitution				
Capacité de jugement				

APPRECIATION GENERALE SUR LE STAGIAIRE

TRES BIEN	BIEN	MOYEN	INSUFFISANT

OBSERVATIONS ET CONSEILS DU MAITRE DE STAGE

Date

Signature du maître de stage

ETUDIANTS SALARIES OU BENEFICIAINT DU STATUT D'ETUDIANT-ENTREPRENEUR

- Etudiants salariés

Les étudiants salariés peuvent valider l'expérience professionnelle acquise pendant leur activité rémunérée durant l'année d'inscription en master à la condition que l'activité soit en lien avec les objectifs de la formation. Cette activité sera alors évaluée de la même façon que le stage à réaliser.

L'étudiant salarié qui souhaite valider son activité professionnelle à titre de stage doit saisir le responsable de la formation de sa demande. Il doit produire un contrat de travail et détailler les activités qu'il réalise. Le responsable de la formation décide, après consultation de l'équipe pédagogique, si l'activité rémunérée de l'étudiant peut ou non servir de base à l'évaluation de l'expérience professionnelle dans le cadre de la formation.

- Etudiants bénéficiant du statut d'étudiant-entrepreneur

Les étudiants qui ont obtenu le statut national d'étudiant-entrepreneur ont la possibilité de travailler sur leur projet entrepreneurial à la place d'un stage prévu dans le cadre du master.

Le travail sur le projet entrepreneurial sera évalué par un jury en lien avec l'équipe pédagogique du master concerné.

RE-ORIENTATION ET REDOUBLEMENT

Ré-orientation

En cas de réorientation, l'étudiant doit effectuer un nouveau stage en lien avec les objectifs de la nouvelle formation choisie. Il ne peut pas valider un stage effectué dans le cadre d'une formation précédente.

Redoublement

En cas de redoublement d'une année de Master, l'étudiant qui a réalisé un stage, et qui a obtenu la moyenne au terme de l'évaluation, conserve sa note.

APPRÉCIATION DE LA QUALITÉ DU STAGE PAR LE STAGIAIRE

Ce document doit être complété par le stagiaire et remis à la scolarité de la faculté de Droit. Ce document **n'est pas pris en compte** pour la notation du stagiaire (Art. L.124-4 du code de l'éducation)

STRUCTURE D'ACCUEIL

NOM, RAISON SOCIALE OU INSTITUTION

Maître de stage :

Dates du stage :

STAGIAIRE

NOM

Prénom

Master (Année, Mention et parcours)

REFERENT UNIVERSITAIRE

ACTIVITES REALISEES PAR LE STAGIAIRE

Ce stage vous a t'il apporté de nouvelles connaissances/compétences ?

oui

non

Si oui, lesquelles.....

Si non, pourquoi.....

La structure d'accueil accueillait-elle d'autres stagiaires ?

oui Si oui, dans le même service ? oui non

non

Pensez vous que la structure soit prête à accueillir un stagiaire l'année prochaine ?

oui

non

Recommanderiez vous cette structure d'accueil pour un nouveau stage ?

oui

non

TSVP

Avez vous eu une gratification ?

- oui . Montant net en euros :.....
- non

Vous a t-on proposé un emploi, après le stage, au sein de cette structure ?

- oui
- non

Quelle est votre opinion générale sur ce stage. Note de 1 (stage inintéressant et non formateur) à 5 (stage extrêmement intéressant et formateur) ?

...../5

Commentaires

.....
.....